



DONDELANGE
KEHLEN
KEISPELT MEISPELT
NOSPELT OLM

Service : Service technique
Dossier suivi par : Chantal Brever
T. 30 91 91-505
F. 30 91 91-500
technique@kehlen.lu

AVIS AU PUBLIC

EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

En exécution de l'article 9 point 2. alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que

l'entreprise SARL EJC TRAPENLIFTSERVICE a introduit une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un monte-escaliers à Nospelt, 12, rue de Mamer, pour le compte de Monsieur Kandel-Niclou.

La demande d'autorisation concernant le dossier n°3A/2024/2768/176 du 29 juin 2024 peut être consultée à la maison communale de Kehlen du 11 juillet 2024 au 26 juillet 2024 inclus.

Kehlen, le 11 juillet 2024

Le Bourgmestre,
Félix Eischen



Le Secrétaire,
Marco Haas

26/07/2024